

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3146

19 novembre 2015

SOMMAIRE

10G Technologies S.à r.l.	150996	Tradewi S.A.	150975
Accel London Investments IX S.à r.l.	150979	Tradimex Sàrl	150975
Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.	150996	Travis Management S.A.	150966
Accession Fund Holding Beta S.à r.l.	150996	UFG WM Real Estate S.à r.l.	150979
Actavis Acquisition 2 S.à r.l.	150997	UNERA Luxembourg S.A.	150981
AG Real Estate Luxembourg	150997	UREIT Prop B S.à r.l.	150994
Alize Luxco 1 S.à r.l.	150995	UREIT Prop D S.à r.l.	150994
Allouez Midco S.à r.l.	150981	Valto S.A.	150994
A.R.S. Groupe S.A.	150979	Valto S.A.	150976
Atelier-Mobile S.à r.l.	150997	VCM Luxembourg SA	150995
Auberge THILLSMILLEN S.à r.l.	150996	VDMC	150995
CF Holdings S.à r.l.	150962	Verhulst S.A.	150998
German Prime Retail S.à r.l.	150978	VF Finance s.à r.l.	151004
La Fermette S.à r.l.	151008	VF Investments S.à r.l.	151004
LCG Concept S.à r.l.	151000	VF Luxembourg S.à r.l.	151004
LSF Europe Promote S.à r.l.	150966	WFS Holding Lux S.C.A.	150981
Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l.	151005	WFS Midco S.à r.l.	151005
Moxin S.A.	150962	Wilton 18 S.A.	151005
PEC Taxet S.à r.l.	150981	Windsor House (Lux) S.à r.l.	150997
penola investo SIF management company S.A.	150979	Wolverton Mountain SPF S.A.	151006
PH Agri S.à r.l.	151006	Word Lux S.A.	151004
SIPE, Société de Participations Financières	150966	Word Lux S.A.	150995
Swan Management S.à r.l.	150976	Workplace Options Finance, S.à r.l.	151005
Take Up Investments S.A.	150975	World Minerals USD S.à r.l.	150980
Taste Exploders A.s.b.l.	150998	Yak S.à r.l.	150980
Tontarelli Lux S.A.	150966	YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF	150980

CF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.389.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 30 septembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Juan Alvarez Hernandez, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 14 août 2015.

2. Nomination de Mlle. Krisztina Antal née le 17 décembre 1984 à Bar-le-Duc, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 15 août 2015, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015161321/16.

(150178147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Moxin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.349.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société PROCOAT S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 août 2015.

2) Monsieur Carlo BERNARDOCCHI, domicilié au 1, via Pigna, I-37122 Vérone (VR), Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Vérone, le 27 août 2015.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MOXIN S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à sept millions quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-) divisé en soixante-quatorze mille (74.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à huit millions d'euros (EUR 8.000.000,-) En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 18 septembre 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire établi au Luxembourg et nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11 bis §1^{er}, 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. À la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} juin à 10:15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Les actions ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport de:

- quatre-vingt pourcent (80 %) des titres représentatifs du capital social de la société de droit italien REVENGER S.R.L., ayant son siège social au 22, viale Andrea Palladio, I-37138 Vérone (VR), Italie, société évaluée à un montant total de sept millions quatre cent mille euros (EUR 7.400.000,-), évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après

par la société PROCOAT S.A., préqualifiée,

ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 août 2015,

qui par cet apport souscrit à cinquante-neuf mille deux cents (59.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune de la société MOXIN S.A.;

- vingt pourcent (20 %) des titres représentatifs du capital social de la société de droit italien REVENGER S.R.L., préqualifiée,

par Monsieur Carlo BERNARDOCCHI, préqualifié,

ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,
en vertu d'une procuration donnée à Vérone, le 27 août 2015,
qui par cet apport souscrit à quatorze mille huit cents (14.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-)
chacune de la société MOXIN S.A.;

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait
l'objet d'un rapport établi le 31 août 2015 par la société Artemis Audit & Advisory S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé
ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B
166716, lequel rapport, après signature "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé
au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des titres ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des
apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés
commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée
générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régu-
lièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Laurent PÊCHEUR, employé privé, né le 6 mai 1977 à Messancy - Belgique et domicilié professionnell-
lement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au
18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - c) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement
au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Sébastien COYETTE, employé privé, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié profession-
nellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immat-
riculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra
en l'an 2020.
- 6) Le siège de la société est fixé au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci, a signé avec Nous notaire le présent
acte.

Signé: M. KOEUNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30815. Reçu soixante-quinze
euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015160930/196.

(150177931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

SIPE, Société de Participations Financières, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.240.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 12 février 2015

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, de son poste d'administrateur, de la société MALIBARO SA SPF avec effet au 10 février 2015. Il décide de procéder par cooptation à la nomination, avec effet à cette même date, de la société AMBRYM INVESTMENT SA ayant son siège social à Route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B194.886et représentée par Madame Marie-Rose HARTMAN domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols.

La présente décision sera confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 11 août 2015

L'Assemblée Générale acte la démission avec effet au 10 février 2015 de la société MALIBARO SA SPF représentée par Mme Marie-Rose HARTMAN de son poste d'administrateur et décide de nommer à sa place la société AMBRYM INVESTMENT SA représentée par Mme Marie-Rose HARTMAN pour une durée de 6 ans avec effet au 10 février 2015. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2020. Et elle décide de renouveler le mandat des administrateurs Mme Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey, 24 L-9647 Doncols et de la société AYAM HOLDING SA, représentée par Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey, 24 L-9647 Doncols, pour une durée de 6 ans avec effet à ce jour, leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Elle décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans, le mandat de commissaire de la société Fiduciaire Internationale SA ayant son siège social à 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 34.813. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2020 approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015161742/27.

(150178091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Travis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.234.

La liste des signatures autorisées au 10 septembre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Pour Travis Management S.A.

Référence de publication: 2015161098/12.

(150176998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Tontarelli Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 3, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 107.009.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161106/9.

(150177573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

LSF Europe Promote S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 238.400,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 166.332.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September,
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LSF Europe Promote S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 76, Route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD238,400, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 332 (the Company). The Company was incorporated under the name of LSP Europe II&VII S.à r.l. on 29 December 2011 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary at that time residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) N° 606 on 7 March 2012. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 5 December 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial N° 483, on 21 February 2015.

THERE APPEARED:

1. Mr Olivier Brahin, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 4,000 (four thousand) ordinary shares and 72,000 (seventy-two thousand) compartment A shares;

2. Mr Juan Pepa, residing professionally at 20, Paseo de la Castellana, fourth floor, planta izquierda, E-28046 Madrid, Spain, being the holder of 4,000 (four thousand) ordinary shares and 6,700 (six thousand seven hundred) compartment B shares;

3. Mr Benoit Vincenzi, residing professionally at 10, Zetland House, Marloes Road, W8 5LB London, United Kingdom, being the holder of 4,000 (four thousand) ordinary shares and 6,700 (six thousand seven hundred) compartment C shares;

4. Mr Angus Dodd, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 4,000 (four thousand) ordinary shares and 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment D shares;

5. Virgata Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 76, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194 018, being the holder of 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment E shares;

6. Mr Jordi Goetstouwers Odena, residing professionally at 615, Strawinskylaan, World Trade Center, Toen A Level 6, NL - 1077XX Amsterdam, the Netherlands, being the holder of 4,000 (four thousand) ordinary shares;

7. Mr Philippe Couturier, residing professionally at 17, Dominion Street, EC2M 2 EF, London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment I shares;

8. Mr Patrick Hablal, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment J shares;

9. Mr James Hendry Riddell, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment K shares;

10. Mr Jeremie Mickael Goldsztain, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment L shares;

11. Mr Mark James Hannan, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment M shares;

12. Mr Luca Destito, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment Q shares;

13. Mr Kambiz Nourbakhsh, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment R shares; and

14. Mr Stephan Ohlmeyer, residing professionally at 12, Queen Anne Street, W1G 9LF London, United Kingdom, being the holder of 10,000 (ten thousand) compartment S shares,

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal, itself represented by Mr Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The appearing parties referred to under items 1. to 14. above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the appearing parties, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 238,400 (two hundred and thirty-eight thousand four hundred) shares of the Company having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company of USD 238,400 (two hundred and thirty-eight thousand four hundred United States Dollar) are duly represented at the Meeting, the convening notices requirement is waived, each of the Shareholders represented declaring having perfect knowledge of the purpose of the present Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) approval, for the purpose of certain dividend payments as further mentioned in item (c), of the sub-division of:

(1) 72,000 (seventy-two thousand) existing Compartment A Shares into 24,000 (twenty-four thousand) sub-class A1 shares, 24,000 (twenty-four thousand) subclass A2 shares and 24,000 (twenty-four thousand) sub-class A3 shares;

(2) 6,700 (six thousand seven hundred) existing Compartment C Shares into 2,234 (two thousand two hundred thirty-four) sub-class C1 shares, 2,233 (two thousand two hundred thirty-three) sub-class C2 shares and 2,233 (two thousand two hundred thirty-three) sub-class C3 shares;

(3) 10,000 (ten thousand) existing Compartment I Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class I1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class I2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty three) sub-class I3 shares;

(4) 10,000 (ten thousand) existing Compartment J Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class J1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class J2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class J3 shares;

(5) 10,000 (ten thousand) existing Compartment L Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class L1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class L2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class L3 shares;

(6) 10,000 (ten thousand) existing Compartment Q Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class Q1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class Q2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class Q3 shares;

(7) 10,000 (ten thousand) existing Compartment R Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class R1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class R2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class R3 shares; and

(8) 10,000 (ten thousand) existing Compartment S Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class S1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class S2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class S3 shares;

with a par value of USD 1 (one US dollar) each. Such sub-classes of Compartment Specific Shares are collectively referred to as the Sub-Classes and each a Sub-Class;

(b) approval of the subsequent amendment and restatement of the first and fourth paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes;

(c) approval of the amendment and restatement of article 17.2 of the articles of association of the Company with respect to the distribution mechanism to the Company's shareholders;

(d) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company to proceed, under his sole signature, on behalf of the Company to the registration of the creation of the Sub-Classes referred to in item (a) above; and

(e) miscellaneous.

III. that the Meeting is validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting.

After due deliberation, the Meeting resolves to adopt unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve, for the purpose of certain dividend payments, the sub-division of:

(1) 72,000 (seventy-two thousand) existing Compartment A Shares into 24,000 (twenty-four thousand) sub-class A1 shares, 24,000 (twenty-four thousand) subclass A2 shares and 24,000 (twenty-four thousand) sub-class A3 shares;

(2) 6,700 (six thousand seven hundred) existing Compartment C Shares into 2,234 (two thousand two hundred thirty-four) sub-class C1 shares, 2,233 (two thousand two hundred thirty-three) sub-class C2 shares and 2,233 (two thousand two hundred thirty-three) sub-class C3 shares;

(3) 10,000 (ten thousand) existing Compartment I Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class I1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class I2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty three) sub-class I3 shares;

(4) 10,000 (ten thousand) existing Compartment J Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class J1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class J2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class J3 shares;

(5) 10,000 (ten thousand) existing Compartment L Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class L1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class L2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class L3 shares;

(6) 10,000 (ten thousand) existing Compartment Q Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class Q1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class Q2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class Q3 shares;

(7) 10,000 (ten thousand) existing Compartment R Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class R1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class R2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class R3 shares; and

(8) 10,000 (ten thousand) existing Compartment S Shares into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class S1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class S2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class S3 shares;

with a par value of USD 1 (one US dollar) each.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the subsequent amendment and restatement of the first and fourth paragraphs of article 5 which shall henceforth read as follows:

First paragraph of article 5:

“The subscribed share capital is set at USD 238,400 (two hundred thirty-eight thousand four hundred US dollars) represented by:

(a) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Ordinary Shares and each an Ordinary Share);

(b) 72,000 (seventy-two thousand) compartment A shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 24,000 (twenty-four thousand) sub-class A1 shares, 24,000 (twenty-four thousand) sub-class A2 shares and 24,000 (twenty-four thousand) sub-class A3 shares (together, the Compartment A Shares);

(c) 6,700 (six thousand seven hundred) compartment B shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment B Shares);

(d) 6,700 (six thousand seven hundred) compartment C shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 2,234 (two thousand two hundred thirty-four) sub-class C1 shares, 2,233 (two thousand two hundred thirty-three) sub-class C2 shares and 2,233 (two thousand two hundred thirty-three) sub-class C3 shares (together, the Compartment C Shares);

(e) 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment D shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment D Shares);

(f) 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment E shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment E Shares);

(g) 10,000 (ten thousand) compartment I shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class I1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class I2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class I3 shares (together, the Compartment I Shares);

(h) 10,000 (ten thousand) compartment J shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class J1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class J2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class J3 shares (together, the Compartment J Shares);

(i) 10,000 (ten thousand) compartment K shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment K Shares);

(j) 10,000 (ten thousand) compartment L shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class L1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class L2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class L3 shares (together, the Compartment L Shares);

(k) 10,000 (ten thousand) compartment M shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment M Shares);

(l) 10,000 (ten thousand) compartment Q shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class Q1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class Q2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class Q3 shares (together, the Compartment Q Shares);

(m) 10,000 (ten thousand) compartment R shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class R1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class R2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class R3 shares (together, the Compartment R Shares); and

(n) 10,000 (ten thousand) compartment S shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, being sub-divided for the purpose of article 17.2 into 3,334 (three thousand three hundred thirty-four) sub-class S1 shares, 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class S2 shares and 3,333 (three thousand three hundred thirty-three) sub-class S3 shares (together, the Compartment S Shares).

Such sub-classes of Compartment Specific Shares are collectively referred to as the Sub-Classes and each a Sub-Class”

Fourth paragraph of article 5:

“The Ordinary Shares, the Compartment A Shares, the Compartment B Shares, the Compartment C Shares, the Compartment D Shares, the Compartment E Shares, the Compartment I Shares, the Compartment J Shares, the Compartment K Shares, the Compartment L Shares, the Compartment M Shares, the Compartment Q Shares, the Compartment R Shares and the Compartment S Shares are collectively referred to as shares and each a share. For the avoidance of doubt, each of the Ordinary Shares, the Compartment A Shares, the Compartment B Shares, the Compartment C Shares, the Compartment D Shares, the Compartment E Shares, the Compartment I Shares, the Compartment J Shares, the Compartment K Shares, the Compartment L Shares, the Compartment M Shares, the Compartment Q Shares, the Compartment R Shares and the Compartment S Shares shall each constitute a separate class of shares for the purpose of these articles of association. The Sub-Classes shall only constitute a separate class of shares in respect of the distributions contemplated under article 17.2.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend and restate article 17.2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **17.2. Distributions in a Compartment.** Distributions out of the assets allocated to a Compartment, whether by dividend, interim dividend or otherwise, including under article 9, shall be made to the holders of the relevant Compartment Specific Shares only out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, in such Compartment and as recorded in the relevant Compartment Account (including out of any share premium account paid up in connection with the relevant Compartment Specific Shares).

The holders of shares of Sub-Classes A1, C1, I1, J1, L1, Q1, R1 and S1 shall only be entitled to receive a distribution upon receipt by the Company of any cash proceeds derived from management fees paid to the Lone Star private equity funds, the interests of which are allocated to the relevant Compartment and with respect to which such holder holds the relevant Sub-Class of Compartment Specific Shares and for a corresponding amount (the Sub-Class 1 Share Distribution).

The holders of the shares in Sub-Classes A2, C2, I2, J2, L2, Q2, R2 and S2 shall only be entitled to receive a distribution upon receipt by the Company of any cash proceeds derived from co-investment returns paid to the general partners of the Lone Star private equity funds, the interests of which are allocated to the relevant Compartment and with respect to which such holder holds the relevant Sub-Class of Compartment Specific Shares and for a corresponding amount (the Sub-Class 2 Share Distribution).

The holders of shares of Sub-Classes A3, C3, I3, J3, L3, Q3, R3 and S3 shall only be entitled to receive a distribution upon receipt by the Company of any cash proceeds derived from proceeds of promote paid to the general partners of the Lone Star private equity funds, the interests of which are allocated to the relevant Compartment and with respect to which such holder holds the relevant Sub-Class of Compartment Specific Shares and for a corresponding amount (the Sub-Class 3 Share Distribution).

In allocating cash proceeds as described above, the Company shall be entitled to rely on any allocation of distributions made by the general partner of the relevant Lone Star private equity fund among management fees, co-investment returns and proceeds of promote as set forth in any statement or report issued by or on behalf of such general partner to the Company.

Subject to the terms of these articles of association, the holders of the relevant Compartment Specific Shares are entitled to receive any distribution other than the Sub-Class 1 Share Distribution, the Sub-Class 2 Share Distribution and the Sub-Class 3 Share Distribution.

Fourth resolution

The Meeting resolves to (i) amend the share register of the Company in order to reflect the changes approved under the first resolution above and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to proceed, under his sole signature, on behalf of the Company to the registration of the Sub-Classes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 1,900.- .

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre,
par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de LSF Europe Promote S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76, Route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD238.400 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 332 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de LSP Europe II&VII S.à r.l. suivant un acte du 29 décembre 2011 de Maître Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 606, du 7 mars 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 5 décembre 2014 suite à un acte du notaire instrumentant, qui a été publié au Mémorial numéro 483 du 21 février 2015.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Olivier Brahin, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume Uni, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) parts sociales ordinaires et 72.000 (soixante-douze mille) parts sociales rattachées au compartiment A;

2. Monsieur Juan Pepa, ayant son adresse professionnelle à 20, Paseo de la Castellana, quatrième étage, planta izquierda, E-28046 Madrid, Espagne, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) parts sociales ordinaires et 6.700 (six mille sept cents) parts sociales rattachées au compartiment B;

3. Monsieur Benoit Vincenzi, ayant son adresse professionnelle à 10, Zetland House, Marloes Road, W8 5LB Londres, Royaume-Uni, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) parts sociales ordinaires et 6.700 (six mille sept cents) parts Sociales rattachées au compartiment C;

4. Monsieur Angus Dodd, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume-Uni, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) parts sociales ordinaires et 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales rattachées au compartiment D;

5. Virgata Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 76, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194 018, étant la détentrice de 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales rattachées au compartiment E;

6. Monsieur Jordi Goetstouwers Odena, ayant son adresse professionnelle à 615, Strawinskylaan, World Trade Center, Toen A Level 6, NL - 1077XX Amsterdam, Pays-Bas, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) parts sociales ordinaires;

7. Monsieur Philippe Couturier, ayant son adresse professionnelle à 17, Dominion Street, EC2M 2 EF, Londres, Royaume-Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment I;

8. Monsieur Patrick Hablal, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume-Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment J;

9. Monsieur James Hendry Riddell, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume-Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment K;

10. Monsieur Jeremie Mickael Goldsztain, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment L;

11. Monsieur Mark James Hannan, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment M;

12. Monsieur Luca Destito, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment Q;

13. Monsieur Kambiz Nourbakhsh, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment R; et

14. Monsieur Stephan Ohlmeyer, ayant son adresse professionnelle à 12, Queen Anne Street, W1G 9LF Londres, Royaume Uni, étant le détenteur de 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment S,

ici représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, représenté par Monsieur Christian Dohmen, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les parties comparantes en référence aux sections 1 à 14 ci-dessus sont les Associés actuels de la Société et ci-après référés en tant qu'Associés.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la totalité des 238.400 (deux cent trente-huit mille quatre cents) Parts Sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société de USD 238.400 (deux cent trente-huit mille quatre cents dollars américains) sont dûment représentées à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) l'approbation, pour les besoins de certains paiements de dividendes tels que mentionné au point (c), de la subdivision des:

(1) 72.000 (soixante-douze mille) Parts Sociales rattachés au Compartiment A existantes en 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A1, 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A2 et 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A3;

(2) 6.700 (six mille sept cents) Parts Sociales rattachées au Compartiment C existantes en 2.234 (deux mille deux cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie C1, 2.233 (deux mille deux cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie C2 et 2.233 (deux mille deux cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie C3;

(3) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment I existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie I1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie I2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie I3;

(4) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment J existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie J1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie J2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie J3;

(5) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment L existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie L1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie L2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie L3;

(6) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment Q existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie Q1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie Q2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie Q3;

(7) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment R existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie R1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie R2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie R3; et

(8) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment S existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie S1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie S2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie S3;

avec une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune. De telles sous-catégories de Parts Sociales rattachées à un Compartiment sont reprises sous le terme collectif de Sous-Catégories et chacune d'entre elles est reprise individuellement sous le terme de Sous-Catégorie.

(b) l'approbation des modifications subséquentes et refonte des paragraphes 1 et 4 de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus;

(c) l'approbation de la modification et refonte de l'article 17.2 des statuts de la Société concernant le mécanisme de distribution aux Associés de la Société;

(d) la modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Sous-Catégories évoqué au point (a) ci-dessus; et

(e) divers.

III. l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée décide d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver, pour certains paiements de dividendes, la subdivision des:

(1) 72.000 (soixante-douze mille) Parts Sociales rattachés au Compartiment A existantes en 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A1, 24.000 Parts Sociales de sous-catégorie A2 et 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A3;

(2) 6.700 (six mille sept cents) Parts Sociales rattachées au Compartiment C existantes en 2.234 (deux mille deux cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie C1, 2.233 (deux mille deux cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie C2 et 2.233 (deux mille deux cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie C3;

(3) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment I existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie I1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie I2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie I3;

(4) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment J existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie J1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie J2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie J3;

(5) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment L existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie L1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie L2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie L3;

(6) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment Q existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie Q1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie Q2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie Q3;

(7) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment R existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie R1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie R2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie R3; et

(8) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment S existantes en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie S1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie S2 et 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie S3;

avec une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder aux modifications subséquentes et à la refonte des paragraphes 1 et 4 de l'article 5 qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

Premier paragraphe de l'article 5:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de USD 238.400 (deux cent trente-huit mille quatre cents dollars américains) représentée par:

(a) 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales Ordinaires et chacune d'entre elles, une Part Sociale Ordinaire);

(b) 72.000 (soixante-douze mille) parts sociales de Compartiment A d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A1, 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A2 et 24.000 (vingt-quatre mille) Parts Sociales de sous-catégorie A3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment A);

(c) 6.700 (six mille sept cents) parts sociales de Compartiment B d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment B);

(d) 6.700 (six mille sept cents) parts sociales de Compartiment C d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 2.234 (deux mille deux cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie C1, 2.233 (deux mille deux cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie C2 et 2.233 (deux mille deux cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie C3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment C);

(e) 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales de Compartiment D d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment D);

(f) 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales de Compartiment E d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment E);

(g) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment I d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie I1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie I2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie I3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment I);

(h) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment J d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie J1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie J2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie J3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment J);

(i) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment K d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment K);

(j) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment L d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie L1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie L2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie L3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment L);

(k) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment M d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment M);

(l) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment Q d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie Q1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie Q2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie Q3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment Q);

(m) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment R d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie R1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie R2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie R3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment R); et

(n) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment S d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, étant subdivisées aux fins de l'article 17.2 en 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) Parts Sociales de sous-catégorie S1, 3.333 (trois mille trois cent trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie S2 et 3.333 (trois mille trois cents trente-trois) Parts Sociales de sous-catégorie S3 (collectivement ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment S);

De telles sous-catégories de Parts Sociales rattachées à un Compartiment sont reprises sous le terme collectif de Sous-Catégories et chacune d'entre elles est reprise individuellement sous le terme de Sous-Catégorie»

Quatrième paragraphe de l'article 5:

«Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales rattachées au Compartiment A, les Parts Sociales rattachées au Compartiment B, les Parts Sociales rattachées au Compartiment C, les Parts Sociales rattachées au Compartiment D, les Parts Sociales rattachées au Compartiment E, les Parts Sociales rattachées au Compartiment I, les Parts Sociales rattachées au Compartiment J, les Parts Sociales rattachées au Compartiment K, les Parts Sociales rattachées au Compartiment L, les Parts Sociales rattachées au Compartiment M, les Parts Sociales rattachées au Compartiment Q, les Parts Sociales rattachées au Compartiment R et les Parts Sociales rattachées au Compartiment S sont reprises sous le terme collectif de Parts Sociales et chacune d'entre elles est reprise individuellement sous le terme de Part Sociale. Afin d'éviter toute incertitude, chacune des Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales rattachées au Compartiment A, les Parts Sociales rattachées au Compartiment B, les Parts Sociales rattachées au Compartiment C, les Parts Sociales rattachées au Compartiment D, les Parts Sociales rattachées au Compartiment E, les Parts Sociales rattachées au Compartiment I, les Parts Sociales rattachées au Compartiment J, les Parts Sociales rattachées au Compartiment K, les Parts Sociales rattachées au Compartiment L, les Parts Sociales rattachées au Compartiment M, les Parts Sociales rattachées au Compartiment Q, les Parts Sociales rattachées au Compartiment R et les Parts Sociales rattachées au Compartiment S constitueront chacune une catégorie de parts sociales pour les besoins de ces statuts. Les Sous-Catégories ne constitueront seulement une catégorie séparée de parts sociales pour les distributions envisagées à l'article 17.2.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la modification et à la refonte de l'article 17.2 des statuts de la Société, qui aura désormais, dans sa version française, la teneur suivante:

« **17.2. Distributions dans un compartiment.** Les distributions prélevées sur les actifs d'un compartiment, que ce soit par voie de dividende, dividendes intérimaires ou autres, y compris celles prévues à l'article 9, se feront au bénéfice des détenteurs de Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique seulement et proviendront de bénéfices et réserves disponibles pour distribution et comprenant la prime d'émission et les réserves de capital de ce Compartiment, répertoriées dans les Comptes du Compartiment (y inclus le compte de prime d'émission versée en relation avec les Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique).

Les détenteurs des parts sociales de Sous-Catégories A1, C1, I1, J1, L1, Q1, R1, et S1 n'auront le droit de recevoir des distributions qu'à partir du moment de la réception par la Société de bénéfices en numéraire dérivés de frais de gestion payés aux fonds private equity Lone Star, dans lesquels la Société détient une participation à travers le Compartiment concerné et pour laquelle l'associé en question détient la Sous-Catégorie de Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique et celles-ci pour un montant y correspondant (la distribution de Parts Sociales de Sous-Catégorie 1).

Les détenteurs des parts sociales de Sous-Catégories A2, C2, I2, J2, L2, Q2, R2, et S2 n'auront le droit de recevoir des distributions qu'à partir du moment de la réception par la Société de bénéfices en numéraire dérivés de retours sur co-investissement payés aux gérants (general partners) des fonds private equity Lone Star, dans lesquels la Société détient une participation à travers le Compartiment concerné et pour laquelle l'associé en question détient la Sous-Catégorie de Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique et celles-ci pour un montant y correspondant (la distribution de Parts Sociales de Sous-Catégorie 2).

Les détenteurs des parts sociales de Sous-Catégories A3, C3, I3, J3, L3, Q3, R3, et S3 n'auront le droit de recevoir des distributions qu'à partir du moment de la réception par la Société de tous produits en numéraire dérivés des bénéfices de promotion (promote) payés aux gérants (general partners) du fonds private equity Lone Star, dans lesquels la Société détient une participation à travers le Compartiment concerné et pour laquelle l'associé en question détient la Sous-Catégorie de Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique et celles-ci pour un montant y correspondant (la distribution de Parts Sociales de Sous-Catégorie 3).

En allouant les bénéfices tel que décrit ci-dessus, la Société aura le droit de se fier à toutes allocations de distributions faites par le gérant (general partner) du fond private equity Lone Star concerné entre les frais de gestions, retours sur co-investissement et produits de promotion (promote) tel que décrit dans toutes déclarations ou rapports émis par ou pour le compte du gérant du fond (general partner) à la Société.

Sous réserve des conditions énoncées dans ces statuts, les détenteurs des Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique ont le droit de recevoir toutes distributions autres que celles correspondantes à la distribution de Parts Sociales de Sous-Catégorie 1, à la distribution de Parts Sociales de Sous-Catégorie 2, et à la distribution de Parts Sociales de Sous-Catégorie 3.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide (i) de procéder à une modification du registre des Associés de la Société afin d'y refléter les changements approuvés par la première résolution ci-dessus et (ii) de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Sous-Catégories.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.900,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes du document, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOHMEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015160891/484.

(150177295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Take Up Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.880.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Sébastien Gravière par lettre adressée à la société en date du 7 septembre 2015, le Conseil d'administration s'est réuni le 29 septembre 2015, pour prendre acte de sa démission.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015161099/11.

(150177275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Tradewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 145.449.

—
Le Bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161107/9.

(150177292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Tradimex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.659.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015161108/12.

(150177004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Valto S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.716.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2015

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats de l'administrateur unique (Monsieur Simon TIMSIT) et du commissaire (VERICOM S.A) actuellement nommés, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161133/13.

(150177547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Swan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.757.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty first of September.

Before Maître Karine Reuter, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of "Swan Management S.à r.l."

(hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 156.757, with a share capital of EUR 12,500.00, incorporated by deed of Francis Kessler notary, on October 21, 2010, published in the Luxembourg Memorial C number 2805 on December 21, 2010.

There appeared:

Swan Group Holdings, LLC a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and registered with the Register of Companies of the State of Delaware under registration number 27-3684993 being the "Sole Shareholder" and hereby represented by Mr Pierre Jachiet, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on September 14, 2015, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Approval of the financial statements of the Company for the period from February 1, 2015 to September 14., 2015;
 5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate;
 6. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Swan Group Holdings, LLC, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator

may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorises the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from February 1, 2015 to September 21, 2015.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates until today

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un septembre.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Swan Management S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 156.757 au capital social de EUR 12,500.00, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2805 du 21 décembre 2010.

A comparu:

Swan Group Holdings, LLC une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'état du Delaware, sous le numéro 27-3684993 («l'Associé Unique»),

ici représentée par M Pierre Jachiet, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2015,

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que L'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Swan Group Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain ayant son siège au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, aux Etats-Unis d'Amérique, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 février 2015 au 14 septembre 2015;
5. Décharge des gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;
6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Swan Group Holdings, LLC, précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux Associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 février 2015 au 14 septembre 2015.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signés: P. JACHET, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/21448. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015161053/130.

(150177868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

German Prime Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-7257 Waferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 191.821.

En date du 30 Septembre 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Philippe CHAN de son mandat de gérant de catégorie B est acceptée avec effet au 30 septembre 2015;

- M. Jimmy TONG SAM, avec adresse professionnelle au 2 Millewee; L-7257 Walferdange, est nommé nouveau gérant de catégorie B de la société avec effet au 30 septembre 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2015161412/16.

(150178117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

UFG WM Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.276.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 1599 du 04 juillet 2013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UFG WM REAL ESTATE S.à r.l.

Référence de publication: 2015161114/12.

(150177399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

penola investo SIF management company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.428.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 Septembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de l'arrêt du mandat du Réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers Luxembourg, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.205.

2. Conformément à la lettre d'engagement signée en date 22 Juin 2015, et suite à l'accord en date du 29 Septembre 2015 de la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), acceptation de la nomination du Réviseur d'entreprises agréé Grant Thornton Lux Audit S.A. avec siège social au 89A, Pafébruch, L-8308 Capellen, Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.652, avec effet au 29 Septembre 2015 dont le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clôturant au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2015.

Référence de publication: 2015161181/19.

(150178412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

A.R.S. Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 94.473.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2015161182/11.

(150178250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Accel London Investments IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 septembre 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015161183/13.

(150178305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Yak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 19, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.586.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2015 les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur BASNET Min Bahadur de son poste de gérant technique avec effet immédiat;
- Fixation du pouvoir de signature de l'unique gérant technique, Monsieur GURUNG Narayan Bahadur, de la manière suivante: Pour le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que l'établissement de restauration, Monsieur GURUNG Narayn Bahadur pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales le 30 janvier 2015 que le capital de la société est réparti comme suit:

M. GURUNG Narayan Bahadur, 106A Rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg	80 parts
M. Mitra Lal SHARMA, 44 Rue du Pont Rémy, L-2423 Luxembourg	<u>20 parts</u>
Total	100 parts

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2015161160/19.

(150177971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.511.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF en date du 28 août 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161161/14.

(150177942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

World Minerals USD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.616.765,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 97.868.

EXTRAIT

Thomas MULLER, gérant de la Société, a changé d'adresse et réside professionnellement au 2, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, depuis le 15 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015161144/13.

(150177541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

WFS Holding Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 197.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015161148/14.

(150177673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Allouez Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.005.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Allouez Midco S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 08 septembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 25 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015161198/17.

(150179244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

UNERA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 151.123.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161115/9.

(150177180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

PEC Taxet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 200.385.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEC Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et de Sociétés) under number B 152572,

duly represented by Mr Daniel Laurencin, manager, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner(s) of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “PEC Taxet S.à r.l.” (hereinafter the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participations in companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, either directly or indirectly through the holding of participations in companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad having a corporate purpose similar to the Company's purpose as set out in this article 3 (hereinafter “Real Estate Companies”, and individually a “Real Estate Company”).

3.2 An additional purpose of the Company is the creation, development and realisation of a portfolio, consisting of interests, securities and rights of any kind and of any form of investment in Real Estate Companies, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of interests, securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.3 The Company may further:

(i) grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any Real Estate Company in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any Real Estate Company in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

(ii) lend funds or otherwise assist, including but not limited to the implementation and management of financial instruments and/or contractual arrangements for the centralisation of liquidities of any Real Estate Company in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

(iii) raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

(iv) participate in the incorporation, development and/or control of any Real Estate Company; and

(v) act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Real Estate Company.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The shares are collectively referred to as the “Shares” and individually a “Share”.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, whereby the number of shareholders is limited to forty (40), unless otherwise provided for by law.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder or any other shareholder, as the case may be, shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own shares at any time.

6.5 The Company's Shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such shareholder, any transfers of Shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such Share transfers pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter of his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of Shares.

8.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered the sole owner of that Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's Shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided for by law, the Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of Shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" or the "shareholders" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 If the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor or by the board of statutory auditors, if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of

such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution(s) in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each Share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided for by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly adopted when approved by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager to be revoked, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager may be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager

and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly in accordance with and subject to the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Approved auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first (1st) paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several approved auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on January first (1st) of each year and shall terminate on December thirty-first (31st) of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided for by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law, these articles of association and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company.

Art. 24. Interim dividends.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available

and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

24.2 The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve and in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration, in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December, 2015.

Subscription and payment

PEC Holdings S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, declared to subscribe all the twelve thousand five hundred (12,500) Shares and to fully pay them up for the total amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the Shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

PEC Holdings S.à r.l., aforementioned, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:
 - a. Mr Richard Everett, born on 20 July 1965 in Clevedon, United Kingdom, with professional address at Third Floor, One New Street, EC4M 9AF London, United Kingdom;
 - b. Mr Sansal Özdemir, born on 31 March 1973 in Cankaya, Turkey, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - c. Mr Daniel Laurencin, born on 8 October 1969 in Bastogne, Belgium, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
3. The following entity is appointed as approved auditor (réviseur d'entreprises) of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time, but may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders:

PriceWaterhouseCoopers, a société coopérative, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65477, having its registered address at 2, rue Gerhard Mercator B.P. 1443 L-1014 Luxembourg.

4. The address of the Company's registered office is set at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par devant, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PEC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.572,

dûment représentée par Monsieur Daniel Laurencin, gérant, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La comparante, comme représentée ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "PEC Taxet S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit directement ou indirectement à travers la participation dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ayant un objet social similaire à l'objet de la Société tel que décrit dans cet article 3 (ci-après des "Sociétés Immobilières", et individuellement une "Société Immobilière").

3.2 Un objet supplémentaire de la Société est la création, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations, de titres et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des Sociétés Immobilières, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de participations, de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres de créance, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.3 La Société pourra également:

(i) accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute Société Immobilière dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute Société Immobilière dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société;

(ii) accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités de toute Société Immobilière dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe sociétés que la Société;

(iii) lever des fonds, notamment par voie d'emprunts de toute sorte, ou par l'émission de tous titres participatifs ou titres de créance, y compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

(iv) participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute Société Immobilière; et

(v) agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute Société Immobilière.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les parts sociales sont collectivement nommées les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale".

5.2 Conformément aux termes et conditions prévue par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment, dans les limites de ce qui est permis par la Loi.

6.5 Les Parts Sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de Parts Sociales détenues par tel associé, tout transfert de Parts Sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ces transferts conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des Parts Sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de Parts Sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Parts Sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Si une Part Sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la Part Sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de Part(s) Sociale(s) doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et inscrire dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" ou les "associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi.

Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution(s) écrite(s).

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant sortant peut être réélu.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles d'une telle délégation et dans les limites de ces règles.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi, aux présents statuts et au pacte d'associés qui sera entré en vigueur entre les associés de la Société à un moment donné.

Art. 24. Dividendes intérimaires.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires conformément au pacte d'associés qui sera entré en vigueur à un moment donné entre les associés de la Société, sous réserve que (i) des comptes provisoires aient été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.

24.2 La prime d'émission est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale et conformément au pacte d'associés qui sera entré en vigueur à un moment donné entre les associés de la Société.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun conformément à tout pacte d'associés qui sera entré en vigueur entre les associés de la Société à un moment donné.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscriptions et paiement

PEC Holdings S.à r.l., susnommée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales et les libérer intégralement pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Résolutions de l'associé unique

PEC Holdings S.à r.l., ci-dessus mentionné représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:
 - a. Monsieur Richard Everett, né le 20 juillet 1965 à Clevedon, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle 3^{ème} étage, One New Street, EC4M 9AF Londres, Royaume-Uni;
 - b. Monsieur Sansal Özdemir, né le 31 mars 1973 à Cankaya, Turquie ayant comme adresse professionnelle le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - c. Monsieur Daniel Laurencin, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique, ayant comme adresse professionnelle le 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. L'entité suivante est nommée comme réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, mais peut être révoquée en tout temps sans préavis et sans motif par l'assemblée générale des associés:

PriceWaterhouseCoopers, une société coopérative constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator B.P. 1443 L-1014 Luxembourg.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Laurencin, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 septembre 2015. GAC/2015/8177. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161677/696.

(150178787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

UREIT Prop B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.442.

Les comptes consolidés de la société BlackRock Europe Property Fund III L.P. au 31.12.2014, reprenant les comptes annuels de UREIT Prop B S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161118/10.

(150177748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

UREIT Prop D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.485.

Les comptes consolidés de la société BlackRock Europe Property Fund III L.P. au 31.12.2014, reprenant les comptes annuels de UREIT Prop D S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161119/10.

(150177635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Valto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.716.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161132/9.

(150177545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

VCM Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 50.456.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 mai 2015 au siège de la société

1, L'assemblée décide de nommer comme commissaire en remplacement de Monsieur Berends Roelof, Monsieur Cornelis Hogenbirk, demeurant à Waterlelie 15, 1991 GD Velsbroek, Hollande né le 11 mars 1960 à Amsterdam.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015161134/12.

(150177922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.**VDMC, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 179.532.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 03 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015161135/13.

(150177460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.**Alize Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 120.688,61.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.378.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161195/10.

(150178705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Word Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.486.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 août 2015

Mademoiselle RINALDI Mariagrazia est renommée administrateur pour une nouvelle période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

WORD LUX S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015161155/15.

(150177700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Accession Fund Holding Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.163.

—
Suivant la résolution du Conseil d'Administration d'Accession Fund Holding Beta S.à r.l. du 15 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Accession Fund Holding Beta S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161220/12.

(150178474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Auberge THILLSMILLEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 30, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 26.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161217/10.

(150177919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

—
Suivant la résolution du Conseil d'Administration d'Accession Fund Holding Alpha S.à r.l. du 15 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Accession Fund Holding Alpha S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161219/12.

(150178475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

10G Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 105.024.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'associé unique, à savoir Momo Group Limited, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

22 Grosvenor Square, W1K 6LF, London, United Kingdom.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015161167/15.

(150177457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

AG Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.093.466,22.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.638.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 22 septembre 2015

Décision

1. Transfert du siège social

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société vers L-1855 Luxembourg, 35 avenue John F. Kennedy, à partir du 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161227/13.

(150178292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Atelier-Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 176.956.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 01.10.2015.

Référence de publication: 2015161215/10.

(150178190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Actavis Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.475.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Septembre 2015.

Actavis Acquisition 2 S.à r.l.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015161186/14.

(150178557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Windsor House (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 109.400,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.382.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161152/9.

(150177301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Verhulst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 177.818.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 2 décembre 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de dépositaire pour les actions au porteur, la société MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124916.

Référence de publication: 2015161136/11.

(150176931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Taste Exploders A.s.b.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 10, rue d'Eschweiler.
R.C.S. Luxembourg F 10.528.

—
STATUTEN

Vereinsgründung: Der Verein wurde am 16 September 2015 in Rodenbourg gegründet.

1. Benennung und Sitz des Vereins.

1. Der Verein trägt den Namen „Taste Exploders A.sbl“ und ist eine Gesellschaft ohne Gewinnzweck.
2. Der Verein hat seinen Sitz in 10 rue d'Eschweiler, L-6955 Rodenbourg
Vereinssitz und -lokal können zu jedem Zeitpunkt neu bestimmt und/oder gewechselt werden.

2. Zweck, Aufgaben, Gemeinnützigkeit.

1. Zweck des Vereins ist der Erfahrungs- und Informationsaustausch mit dem Schwerpunktthema „Grillen & BBQ“, sowie die Teilnahme an Grillwettbewerben im
In- und Ausland und der Forderung der Geselligkeit, des Sozialverhaltens und der gegenseitigen Hilfe.
2. Der Verein dient ausschließlich und unmittelbar gemeinnützigen Zwecken, er verfolgt keine wirtschaftlichen Zwecke. Die Mitglieder arbeiten ehrenamtlich.
3. Mittel des Vereins dürfen nur für satzungsgemäße Zwecke verwendet werden. Die Mitglieder erhalten keine Zuwendungen aus den Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütung begünstigt werden.
4. Bei Auflösung oder Aufhebung des Vereins wird das Vereinsvermögen einer gemeinnützigen Vereinigung überwiesen.

3. Erwerb und Verlust der aktiven Mitgliedschaft.

1. Der Verein besteht aus
 - a) aktiven Mitgliedern und
 - b) aus Ehrenmitgliedern
2. Aktive Mitglieder sind alle Mitglieder, welche den Jahresbeitrag entrichten und aktiv an den Veranstaltungen teilnehmen. Der Höchstjahresbetrag kann 100 € nicht übersteigen.
3. Ehrenmitglieder sind Personen, welche durch Zahlung von 15 € jährlich das Gedeihendes Vereins unterstützen.
4. Um als Mitglied in den Verein aufgenommen zu werden, muss man das 12 Lebensjahr erreicht haben.
5. Der Verlust der Mitgliedschaft kann erfolgen:
 - a) durch schriftliche Erklärung seitens des Mitglieds;
 - b) durch Missachtung der bestehenden Statuten, Reglementierungen und Gesetzen;
 - c) bei Nichtzahlung des Beitrags trotz schriftlicher Aufforderung;
 - d) durch ehrenrührige Handlungen oder Zuwiderhandlungen gegen Beschlüsse des Vorstandes oder der Generalversammlung.
6. Der Verlust der Mitgliedschaft wird durch Vorstandsbeschluss begründet und dem Mitglied schriftlich per Einschreiben mitgeteilt. Das betroffene Mitglied kann jedoch in diesem Falle schriftlich Berufung bei der nächsten Generalversammlung einlegen.
7. Das ausgeschlossene oder ausgeschiedene Mitglied hat kein Anrecht auf irgendeinen Teil des Vereinsvermögens. Alle eingezahlten Beträge bleiben volles Eigentum des Vereins, auf welches kein einzelnes Mitglied einen persönlichen Anspruch erheben kann.
8. Unbeschadet einer kürzeren, durch Gesetz begründeten Verjährung haftet jedes ausgetretene oder ausgeschiedene Mitglied persönlich während fünf Jahren, von der Veröffentlichung seines Austrittes oder Ausschlusses an, für alle von ihm vor Schluss des Jahres, in welchem sein Abgang veröffentlicht wurde, eingegangenen Verbindungen.

4. Vorstand.

1. Der Verein wird durch folgende Organe verwaltet:

- a) der Generalversammlung
- b) dem Vorstand

2. Die Generalversammlung vertritt sämtliche Mitglieder, sie entscheidet endgültig über alle in gegenwärtigem Statut nicht vorgesehenen Punkte. Alle statutengemäß getroffenen Beschlüsse sind bindend für alle Mitglieder.

Ihre Befugnisse begreifen in der Hauptsache:

- a) Wahl des Vorstandes,
- b) Ernennung der Kassenrevisoren,
- c) Genehmigung der Budgetvorlage, der Bilanz sowie des Gewinn- und des Verlustkontos,
- d) Änderung des Statuts oder Auflösung des Vereins.

3. Die Generalversammlung wird vom Präsidenten oder seinem Stellvertreter geleitet. Ihre Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Die Generalversammlung ist immer beschlussfähig.

4. Anträge und Änderungen des Statuts können seitens des Vorstandes sowie auch seitens der Mitglieder eingebracht werden. Diesbezügliche Anträge müssen mindestens vierzehn Tage vor der Generalversammlung dem Vorstand schriftlich eingereicht werden.

Statutenänderungen können nur vorgenommen werden mit einer Mehrheit von 2/3 der anwesenden Mitglieder in einer ordentlichen Generalversammlung. Ist das nicht der Fall wird spätestens binnen 8 Tagen eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Diese Versammlung ist dann beschlussfähig, gleichgültig wie viele aktive Mitglieder anwesend sind und entscheidet mit einfacher Mehrheit.

5. Jede Versammlung muss binnen 8 Tagen vorher unter Angabe der Tagesordnung schriftlich einberufen werden.

6. Im ersten Viertel eines jeden Jahres findet die ordentliche Generalversammlung statt, in welcher der Vorstand über die Tätigkeit, den Stand der Geschäfte und eine abgeschlossene Bilanz Rechenschaft ablegt.

7. Der Vorstand kann jederzeit eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und ist dazu verpflichtet, wenn 1/10 der Mitglieder die Versammlung schriftlich unter Angabe der zu behandelnden Punkte verlangt.

8. Der Verein wird verwaltet durch einen Vorstand, welcher aus vier bis sieben aktiven Mitgliedern besteht.

9. Die Mitglieder des Vorstandes werden von der Generalversammlung für die Dauer von 2 Jahren gewählt. Jedes Vorstandsmitglied ist mithin nach 2 Jahren austretend und wieder wählbar.

Der Präsident und der Sekretär sind jeweils in den geraden Jahren wählbar, der Vizepräsident und der Kassierer in den ungeraden Jahren.

10. Die Vorstandskandidaturen müssen schriftlich vor der Generalversammlung eingereicht werden. Falls nicht genügend schriftliche Kandidaturen vorliegen, kann die Generalversammlung auch noch mündliche Kandidaturen entgegennehmen.

Falls im Laufe des Jahres Mitglieder in den Vorstand kooptiert wurden, müssen diese von der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

11. Der Präsident ist der Vertreter des Vorstandes und des Vereins. Er beruft im Verein mit dem Sekretär die Vorstandssitzungen ein und setzt nach Rücksprache mit den anderen Vorstandsmitgliedern die Tagesordnung für die Generalversammlung fest.

Der Präsident führt bei den Vorstandssitzungen und in der Generalversammlung den Vorsitz.

Bei allen Abstimmungen gibt bei Stimmengleichheit seine Stimme den Ausschlag.

12. Über alle Sitzungen ist genauestens Protokoll zu führen. Die Protokolle benötigen die Unterschrift des Präsidenten und des Sekretärs.

13. Vorstandsmitglieder, welche an drei aufeinanderfolgenden Sitzungen ohne triftigen Grund abwesend waren, kann auf Vorstandsbeschluss das übertragene Amt entzogen werden. In diesem Falle kann ein Ersatzmitglied zu den Sitzungen hinzu gezogen werden.

14. Der Verein ist verpflichtet ein Bank oder Postscheckkonto inne zu haben. Der Kassierer ist verantwortlich für die ihm anvertrauten Gelder, und ist gehalten anlässlich der Generalversammlung einen Kassenbericht vorzulegen. Die Kontrolle der Finanzlage wird durch zwei anlässlich der Generalversammlung gewählte Kassenrevisoren durchgeführt.

Die Kassenrevisoren werden bei jeder Generalversammlung neu gewählt.

15. Der Vorstand vertritt den Verein in allen geschäftlichen Angelegenheiten und verwaltet das Vermögen unter Beobachtung der statuarischen sowie gesetzlichen Bestimmungen und fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit.

16. Die durch den Vorstand statutgemäß abgeschlossenen Verpflichtungen sind für den Verein bindend.

5. Kapitaleinlagen. Das Vereinkapital ist seiner Höhe nach unbegrenzt.

6. Rechnungsabschluss und Bilanz. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Die vom Vorstand am Schluss des Rechnungsjahres aufzustellende Bilanz, muss den Kassenrevisoren spätestens 8 Tage vor der Generalversammlung eines jeden Jahres unterbreitet werden.

7. Auflösung des Vereins.

1. Der Verein kann durch Beschluss der Mitgliederversammlung aufgelöst werden.
2. Die Liquidation erfolgt durch den Vorstand.
3. Der Verein kann nicht aufgelöst werden, solange ihm vier Mitglieder angehören.

Im Falle einer Auflösung des Vereins wird das gesamte Eigentum einer gemeinnützigen Vereinigung überwiesen.

8. Der Vorstand behält sich das Recht vor, ein Vereinsinternes Reglement aufzustellen.

Rodenbourg den 16.09.2015.

Fischer Daniel / Guy Waltmans / Fischer-Krier Martine / Marc Weis / Maggy Asmundsdottir

Präsident / Vizepräsident / Sekretärin / Kassierer / Vorstandsmitglied

Référence de publication: 2015161091/111.

(150177740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

LCG Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 200.404.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent GOEDERT, né le 28 novembre 1971 à Messancy (Belgique), et demeurant à B-6791 Athus, 12, rue des Capucines.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet tous travaux administratifs et toutes prestations de services liés à la gestion de boxes et de surfaces de stockage appartenant en propre à la société, ainsi que la location de mètres carrés d'entreposage appartenant en propre à la société.

Elle a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, accorder des prêts, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «LCG CONCEPT S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Pétange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à six cent six mille euros (EUR 606.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de six cent six euros (EUR 606,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés le comparant pré-qualifié, Monsieur Laurent GOEDERT, déclare souscrire intégralement les mille (1.000) parts sociales avec une valeur nominale de six cent six euros (EUR 606,-) chacune, et déclare libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature comme décrit ci-après d'un montant total de six cent six mille euros (EUR 606.000,-). (ci-après le «Souscripteur»).

A partir du prix de souscription, un montant total de six cent six mille euros (EUR 606.000,-) est affecté au capital de la Société.

Description de l'apport

L'apport (l'«Apport») est composé comme suit:

Cent vingt-quatre (124) parts sociales de la société «Voyages Goedert S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.687, représentant 100 % de son capital social;

L'Apport représente un montant total de six cent six mille euros (EUR 606.000,-).

Preuve de l'existence et la réalisation effective de l'apport

La preuve de la propriété de cet Apport a été justifiée au notaire instrumentant par l'associé unique, Monsieur Laurent Goedert, pré-qualifié, au moyen d'une copie d'un extrait du Registre de Commerce et des Sociétés à jour dont il ressort que Monsieur Laurent Goedert est le véritable propriétaire desdites parts sociales.

La valeur de cet Apport en nature représente un montant total de six cent six mille euros (EUR 606.000,-). L'existence, l'exactitude et la disponibilité de l'apport en nature se dégagent d'une déclaration sous seing privé de l'associé unique de la Société, Monsieur Laurent Goedert, pré-qualifié, datée du 15 septembre 2015 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique, Monsieur Laurent Goedert, pré-qualifié, a déclaré que le prêt Apport en nature est fait libre de tous dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés (y compris la réserve de propriété), et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités (administratives) nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société, dont plus particulièrement celle relative à la transcription des parts sociales - objet de l'apport - au nom de la Société.

Le Souscripteur décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt Apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

Évaluation

Le Souscripteur a déclaré encore qu'une note d'évaluation a été établie en date du 15 septembre 2015 par le cabinet d'expert-comptable Fiduciaire Cabexco S.à r.l., sous la signature de Messieurs Olivier Murru et Paolo Crea, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.890, dans lequel l'apport concernant la société Voyages Goedert S.à r.l. est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«En conclusion, nous confirmons que l'apport en nature des cent vingt-quatre (124) parts sociales de la société Voyages Goedert S.à r.l. en vue de la constitution de la société LCG Concept S.à r.l. peut être évalué à un montant de six cent six mille euros (606.000.- EUR) correspondant au moins à la valeur des parts émises en contrepartie de cet apport en nature».

Cette évaluation a été approuvée par Monsieur Laurent Goedert, préqualifié, conformément au contrat d'apport en nature de parts sociales au profit de la Société daté du 15 septembre 2015 qui sera annexé à cet acte et qui sera soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Rapport et le contrat d'apport resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant, pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent GOEDERT, né le 28 novembre 1971 à Messancy (Belgique), et demeurant à B-6791 Athus, 12, rue des Capucines.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GOEDERT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16107. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 octobre 2015.

Référence de publication: 2015161543/202.

(150179445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

VF Finance s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.676.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.

VF Finance S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015161137/14.

(150177450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 79.198.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.

VF Investments S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015161138/14.

(150177451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

VF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 73.873.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.

VF Luxembourg S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015161139/14.

(150177428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Word Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 81.486.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORD LUX S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015161154/12.

(150177696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Workplace Options Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161143/10.

(150177003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

WFS Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 197.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015161150/14.

(150177757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Wilton 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 122.979.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTON 18 S.A.

Référence de publication: 2015161151/10.

(150177037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 198.992.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 07.09.2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Publity Real Estate Opportunity Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 187131, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 01.10.15.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161534/20.

(150178424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Wolverton Mountain SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161153/10.

(150177226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.**PH Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8395 Septfontaines, 1, Waldhiel.

R.C.S. Luxembourg B 200.402.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Yannick GANSEMANS, agriculteur, né le 20 avril 1975 à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), demeurant à 1, Waldhiel, L-8395 Septfontaines,

2) Madame Pauline HEINRICHS, pharmacienne, née le 4 mars 1982 à Malmédy (Belgique), demeurant à 1, Waldhiel, L-8395 Septfontaines.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de PH AGRI S. à r. l.

Art. 2. La société a pour objet:

dans le domaine de l'agriculture:

- toutes prestations de services pour agriculteur, plus particulièrement les prestations de fenaisons, laboureur, mise en boules de pailles, etc. à l'aide d'un véhicule motorisé;

- les activités de culture et d'élevage associés, notamment l'élevage de chevaux et d'autres équidés;

- le montage de hangars, granges, silos, etc. à usage agricole

- généralement les activités de soutien aux entreprises dans le domaine des cultures et de la production animale;

dans le domaine de la construction:

- la construction de réseaux d'évacuation des eaux usées,

- les travaux de dragage,

- les travaux de terrassement: creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, dérochement, destruction à explosif, etc.

- les activités de montage d'éléments de structures métalliques non fabriquées par l'unité qui exécute les travaux,

- la construction d'autoroutes, de routes, de rues de chaussées et d'autres voies pour véhicules et piétons (y compris la pose de glissières de sécurité).

dans le domaine de l'automobile:

- l'entretien et la réparation générale d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (= 3,5 tonnes) incluant la révision du moteur, les réparations de carrosseries (y compris la peinture et la peinture au pistolet), ainsi que des parties mécaniques et électriques,

- l'entretien courant des véhicules automobiles: lavage, traitement antirouille, vidange, réparation, pose ou remplacement de pneumatiques et de chambres à air, réparation de pare-brise et de vitres, etc.,

- plus généralement, l'activité de garagiste-réparateur.

dans le domaine du transport:

- les activités de transport de marchandises par route ainsi que les activités de fret de marchandises,

- la location de véhicules sans chauffeur,

- les services logistiques.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

Elle peut par ailleurs effectuer toutes opérations financières, commerciales et autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Septfontaines.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille seize.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant

une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Souscription et libération des parts

Ces parts ont été souscrites par les parties comparantes prénommées dans les proportions suivantes:

Madame Pauline HEINRICHS,	76 parts
Monsieur Yannick GANSEMANS,	24 parts
Total	cent parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Madame Pauline HEINRICHS, prénommée, déclare faire un apport en nature de 128.899,71 € de matériel lui appartenant (cf. valeur nette comptable des différents biens repris dans le tableau d'amortissement arrêté au 30/09/2015 joint, qui sera signé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire pour être annexée au présent acte).

L'apport de cette universalité de biens sera réalisée en contre-partie du compte courant associé de Mme Heinrichs à créer au sein de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à 1, Waldhiel, L-8395 Septfontaines,
- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Pauline HEINRICHS, prénommée et Monsieur Yannick GANSEMANS, également prénommé

- La société sera valablement engagée par la signature unique de chaque gérant.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yannick GANSEMANS, Pauline HEINRICHS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 23 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15681. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015161682/137.

(150179278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

La Fermette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 5, Waassergaass.

R.C.S. Luxembourg B 29.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015161537/10.

(150177843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.